

# ASSEMBLEE NATIONALE

## SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

---

### PROPOSITION DE RESOLUTION

tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences hydrologiques de l'ennoyage du bassin ferrifère nord lorrain et sur les risques d'inondation encourus

#### Présentée par

Michel LIEBGOTT et Christian ECKERT

Députés

#### EXPOSE DES MOTIFS

Le sous-sol lorrain a connu, des siècles durant, une intense exploitation. Celle-ci a débuté dès le XVI<sup>ème</sup> siècle à Moyeuvre-Grande. Au départ, limitée à l'extraction du minerai des affleurements de surface, l'exploitation s'est faite de plus en plus profondément. Les quantités de minerai de fer exploitées, les méthodes employées, les surfaces concernées, sont telles que les conséquences en surface ne pouvaient qu'être conséquentes.

Au-delà des bouleversements socio-économiques, la fin des activités minières s'est en effet accompagnée de risques résiduels majeurs, que ce soit en surface par des affaissements, par des fontis ou par la modification des régimes hydrogéologiques, dont l'Etat et le législateur n'ont probablement pas pleinement mesuré toute l'importance.

L'exploitation par traçage et dépilage a ainsi conduit au foudroyage des galeries abandonnées et à la fissuration des terrains au-dessus des zones exploitées. Ce sont ainsi dans le bassin ferrifère lorrain, près de 40.000 kilomètres de galerie qui ont été creusés, créant un vide résiduel estimé à plus de 500 millions de m<sup>3</sup> et induisant une modification du régime des nappes d'eau souterraine et des rivières (pertes dans le lit mineur des cours d'eau, rabattement de nappes influant sur l'alimentation des cours d'eau, mise en communication de milieux souterrains jadis hydrogéologiquement isolés...).

Pendant toute la durée et pour les besoins de l'exploitation, l'eau qui s'engouffrait dans les galeries a été pompée et rejetée en surface. Les exhaures minières constituaient à la fois une ressource facilement mobilisable pour l'alimentation en eau potable des populations et un facteur d'atténuation de certains impacts environnementaux connus par ailleurs, notamment par la dilution des rejets d'eaux usées domestiques et des activités industrielles. Avec la fin de l'activité minière, l'exhaure a été stoppée, laissant place au processus d'ennoyage progressif des galeries.

Pour les bassins sud et centre, l'arrêt de l'exploitation et des pompages d'exhaure a entraîné l'ennoyage progressif du réseau de galeries entraînant une modification de la distribution des eaux de surface. Ainsi, certains cours d'eau ont dû être soutenus, le Woigot et l'Yron notamment, car les exhaures constituaient le gros des débits et une attention particulière a été portée à la qualité de l'eau en raison de la forte augmentation des concentrations en sulfates corrélative au contact avec le réservoir minier.

A partir de 1993, après le début de l'ennoyage des bassins Sud (1995) et Centre (1993), très rapidement, de nombreux problèmes sont malheureusement survenus : des effondrements à Auboué en 1996, puis à Moutiers en 1997 et à Moyeuvre-Grande en 1998, des dégâts sur les habitations à Roncourt et à Montois-la-Montagne, mais aussi un quartier entier inondé en août 1998 à Moyeuvre-Grande.

Avec le dépôt en 1998, par la société ARBED d'un dossier d'arrêt définitif d'exploitation pour 14 concessions, c'est au tour du bassin nord d'entrer dans le processus d'ennoyage. L'instruction du dossier par les services de l'Etat donne alors lieu à la rédaction d'un arrêté préfectoral daté du 29 octobre 1998 qui en définit les modalités. Celui-ci prévoyait notamment l'enclenchement effectif de l'ennoyage à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2002, après la réalisation de différents travaux de sécurisation.

Forts de l'expérience dramatique vécue dans les bassins centre et sud, les élus locaux sollicitent le Ministre de l'Industrie de l'époque, en l'espèce Christian PIERRET, pour qu'une commission indépendante d'experts soit constituée et la date d'ennoyage fait l'objet d'un moratoire. Sous la responsabilité de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS), un groupe d'experts français et étrangers, internationalement reconnu en matière de géotechnique et d'hydrogéologie, est constitué. Dans son rapport final, sans chiffrer précisément les impacts hydrogéologiques, le groupe d'experts évoque un renforcement inéluctable du débit de la Fensch au niveau de la galerie de Knutange, notamment en période de crue (page 70). Les experts considéraient par ailleurs qu'il est « *essentiel de contrôler et, éventuellement, d'aménager le lit de la Fensch en aval de la galerie de Knutange pour permettre l'évacuation du débit maximal sans inondation. D'après les valeurs de l'ARBED (exploitant), les pointes de crue en valeur moyenne journalière pourraient atteindre 7 m<sup>3</sup>/s* » (page 72).

En dépit de l'opposition unanime des élus et des associations du bassin nord qui craignaient tant pour les risques d'effondrement que pour la dérégulation hydrogéologique, l'ennoyage du bassin ferrifère nord a été finalement engagé, il y a maintenant plus de deux ans et demi, le 30 novembre 2005 précisément. C'est le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) qui a été chargé de la surveillance du processus.

Plusieurs études, plus ou moins spécialisées, ont été réalisées préalablement pour tenter de connaître l'incidence hydrologique de l'arrêt des pompages sur le régime de la rivière Fensch, exutoire principal des débits issus des anciennes exploitations de ce bassin minier dont l'ennoyage aboutit, par remplissage gravitaire, à la constitution d'un réservoir profond d'une capacité de 53 millions de m<sup>3</sup>. Le débordement de ce bassin dans la Fensch était prévu initialement à la côte 207 NGF. Dans les faits, au terme de la phase de remplissage le 3 mars 2008 dernier, celui-ci s'est fait à la côte 207.47 NGF, suscitant de vives réactions de la part des associations de sauvegarde.

Les modèles élaborés dans les études ne prévoient pas de période d'assec pour la rivière Fensch mais bien des risques d'augmentation significative des hautes eaux. Il est ainsi prévu, en fonction de la hauteur d'eau dans le réservoir, que la galerie de Knutange (celle qui évacue les eaux de débordement du réservoir minier), apporte 5.6 m<sup>3</sup>/s au régime naturel de la Fensch pour un temps de retour 10 ans, 6.5 m<sup>3</sup>/s pour un temps de retour 50 ans et 7.1 m<sup>3</sup>/s pour un temps de retour 100 ans, auxquels il convient de retrancher les eaux pompées par la sidérurgie.

Si les services de l'Etat se veulent rassurants quant à l'impact de la quantité d'eau supplémentaire apportée à la rivière, il semble pourtant que les études réalisées aient minimisées l'impact hydrologique et surtout les conditions morphologiques de la rivière pour réceptionner le flux. En effet, la rivière Fensch a la particularité de s'inscrire, sur quasiment la totalité de sa longueur (un peu plus de 15 kilomètres), dans un tissu urbain et industriel extrêmement dense. Son tracé est fortement marqué par la main de l'homme, par le poids de l'histoire industrielle et urbanistique de cette vallée.

Tout en indiquant que les niveaux d'eau constatés fin mars 2008 n'ont rien d'anormal (le niveau de l'eau est monté rapidement et s'est maintenu à un niveau élevé durant plusieurs jours occasionnant même un effondrement de berge à Knutange à proximité d'habitations) et qu'ils sont liés à une pluviométrie importante, sur la base d'études anciennes, les services de l'Etat reconnaissent tout de même l'existence de points noirs, de tronçons et d'ouvrages où l'eau ne pourra pas s'écouler correctement. Pourquoi dès lors ne pas l'avoir indiqué plus tôt, avant même l'ennoyage voulu par l'Etat et refusé par les élus locaux ? Pourquoi également ne pas avoir programmé des travaux de calibrage à la charge de l'exploitant, avant la fin du pompage ou avant le renoncement de la concession Bassompierre ?

En lien avec les services de l'Etat et sur la base des expertises réalisées, notamment l'étude SINBIO réalisée en 2003, la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (CAVF) (70.000 habitants) à qui la compétence hydrologie a été transférée par 6 (Knutange, Hayange, Nilvange, Serémange-Erzange, Fameck, Florange) des 8 communes concernées qui en sont membres, a engagé un programme de travaux avec pour objectif principal l'amélioration de l'état, du fonctionnement du cours d'eau mais également du cadre de vie dans la vallée de la Fensch en pleine reconversion. Il consistait notamment en la suppression d'embâcles, au

profilage du ruisseau là où cela était possible, à la modification du gabarit d'ouvrages, à la végétalisation des berges, à la création d'un bassin de rétention à l'amont de la confluence avec le point de débordement. L'ensemble de ces aménagements du cours d'eau ont représenté un volume financier de 5 millions d'euros.

Ces travaux s'achèveront cette année et pourtant, ils ne semblent d'ores et déjà pas suffisants pour limiter les impacts à attendre dans l'hypothèse d'épisodes pluvieux importants. Selon les estimations établies par la CAVF, il faudrait en effet y ajouter plus de 11 millions d'euros de travaux supplémentaires à partager entre des ouvertures de la Fensch dont un tiers du parcours est souterrain, des calibrages d'ouvrages (notamment avant et sous l'usine CORUS RAIL qui emploie 450 salariés à Nilvange et Hayange, où le débit ne peut excéder 17 m<sup>3</sup>/s, c'est-à-dire à peine un débit de retour 10 ans, autant dire une probabilité forte de survenance), des réfections de murs et la création de bassins de rétention. Nous considérons donc nécessaire et impératif que des mesures soient engagées pour réguler l'écoulement des eaux dans le bassin versant de la Fensch que l'ennoyage du bassin nord a contribué à détériorer. Cette responsabilité n'incombe pas aux collectivités territoriales mais bien au concessionnaire et au concédant qui, au regard des articles 91 et 92 du code minier (insérés par la loi du n°99-245 du 30 mars 1999 relative à la responsabilité en matière de dommages consécutifs à l'exploitation minière et à la prévention des risques miniers après la fin de l'exploitation), se substitue à celui-ci en d'arrêt d'exploitation.

Dès lors, les questions du financement et de la responsabilité amont se posent. Et de ce point de vue, là encore aucun engagement précis n'a pu être obtenu avec les services de l'Etat. Certes, il a été évoqué la possibilité de dégager à cet effet des crédits européens et du fonds Barnier, mais rien de concret et définitif. Dans tous les cas, il ne s'agirait pas que ces crédits viennent ponctionner ceux que les collectivités concernées pourraient obtenir pour d'autres opérations.

C'est pourquoi, selon nous, il est indispensable de faire le point, de manière objective et indépendante, sur la nature et l'ampleur des préjudices que pourraient subir la population, les collectivités territoriales, les entreprises concernées. Il s'agira également d'établir les responsabilités respectives avant et après les opérations d'ennoyage.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer de créer une commission d'enquête sur les conséquences hydrologiques de l'ennoyage du bassin ferrifère nord lorrain. Il serait par ailleurs nécessaire d'étendre les travaux de cette commission au bassin houiller qui connaîtra localement les mêmes impacts, à l'issue du processus d'ennoyage en cours depuis la cessation des activités d'extraction de Charbonnage de France en Lorraine en 2004.

## PROPOSITION DE RESOLUTION

### **Article unique**

En application de l'article 6 de l'ordonnance n°58-1100 du 17 novembre 1958 et de l'article 140, alinéa 1 du règlement de l'Assemblée Nationale, il est créé une commission d'enquête, composée de 15 députés, ayant pour mission d'étudier les conséquences de l'ennoyage du bassin ferrifère nord lorrain, notamment la désorganisation du réseau hydrographique et d'établir les responsabilités pour que soient financées des mesures compensatoires supplémentaires afin d'éviter de graves inondations.